

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2014-5-10-1

Service consulté

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE
ENERGETIQUE, A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A LA
REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET TRES SOCIAUX PRIVES**

Résumé : Dans le cadre des aides départementales à la réalisation de logements sociaux et très sociaux privés, à la lutte contre l'habitat indigne et du programme « Habiter Mieux » en faveur de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants, sont éligibles à une subvention 24 dossiers pour un montant total de 40 344 €.

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Anah et du Contrat Local d'Engagement signé par le Département en novembre 2011 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique pour les propriétaires occupants aux revenus modestes, une aide de 500 € a été mise en place au profit de M2A pour les propriétaires occupants relevant de son territoire.

- ✓ 21dossiers sont éligibles à cette aide pour la période du 10/09/2013 au 31/12/2013, pour un montant global de 12 480 €, à verser à Mulhouse Alsace Agglomération, calculé comme suit :
 - 16 dossiers d'un montant de 500 € chacun = 8 000 €
 - 4 dossiers font l'objet d'un écrêtement pour un montant total de 1 180 €
 - 1 dossier « copropriété » pour 22 PO pour un acompte de 30 %, soit : $22 \times 500 \text{ €} = 11\,000 \text{ €} \times 30 \% = 3\,300 \text{ €}$

* * * * *

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne en faveur des propriétaires occupants aux revenus modestes, une aide de 10 000 € maximum a été mise en place au profit de M2A pour les propriétaires occupants relevant de son territoire.

- ✓ 2 dossiers sont éligibles à cette aide pour un montant global de 20 000 €.

Sont à verser en un premier temps à M2A, 16 000 €, selon la convention de préfinancement signé avec M. HOARAU (mandataire syndic bénévole) soit :

- 30 % a la signature de la convention, soit 20 000 € x 30 % = 6 000 €
- 50 % à la signature des ordres de services, soit 20 000 € x 50 % = 10 000 €

Les 20 % restant, soit 4 000 €, feront l'objet d'un vote ultérieur, après traitement du dossier par M2A.

* * * * *

Un dispositif d'incitation à la création de logements aidés dans le secteur privé a été mis en place dans le cadre de la Politique Départementale de l'Habitat. Lorsqu'un propriétaire bailleur accepte de pratiquer un loyer conventionné ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement à l'issue d'une opération de réhabilitation, le logement entre dans le champ de définition du logement social ou très social. Ce dispositif se déploie dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) n° 2 (2007/2012) de la ville de MULHOUSE.

Les crédits départementaux financent à hauteur de 5 % les travaux subventionnables selon les critères définis par l'Anah.

- ✓ 1 dossier pour 4 logements est éligible à la subvention départementale dans le cadre de l'OPAH RU n° 2 à MULHOUSE pour un montant de 11 864 €.

* * * * *

Il vous est proposé d'accorder les subventions détaillées dans le tableau joint au présent rapport, étant précisé qu'un montant de 40 344 € serait à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, natures 20422 et 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL GENERAL LE
16 MAI 2014

**Réhabilitation de logements-propriétaires
PROGRAMME 2014**

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|-----------------|--|----------------------------|-------|--------------------------------|
| LPO00072 | ALEOS OPAH RU 2 – logement très social - Association ALEOS - MULHOUSE | 237 287,00 | 5% | 11 864,00 |
| LPO00052 | MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION FART PO - M2A - 21 dossiers | 12 480,00 | 100% | 12 480,00 |
| LPO00053 | MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION LHI PO - M2A - 2 dossiers HOARAU | 16 000,00 | 100% | 16 000,00 |
| | | | Total | 40 344,00 |